

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 mars 2026

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Compiègne

### Nombre de conseillers

En exercice : 40  
Présents : 31  
Votants : 39

### Date de convocation

19 février 2026

### Secrétaire de séance

Myriane ROUSSET

### Délibération

2026-03-3712

### Renseignements

1 rue de la Plaine  
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi  
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43  
[contact@cc-pe.fr](mailto:contact@cc-pe.fr)  
[www.ccolaine-estrees.com](http://www.ccolaine-estrees.com)



L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 19 février 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

**Étaient présents :** Joël THIBAUT (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Laurent LEGRAND (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blicourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Laure BRASSEUR, Gregoire LANGLOIS-MEURINNE et Donatien PINON (commune de Chevières), Brigitte PARROT (commune de Choisy la Victoire), Myriane ROUSSET, Francis MONFAUCON, Véronique CAVROIS et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Catherine DONZELLE et Michel FLOURY (commune de Grandfresnoy), Dominique YDEMA (commune de Hémévillers), Jean-Claude PORTENART et Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL et Frédéric MULLER (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Jean-Louis COVET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER et Tanneguy DESPLANQUES (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Agnès CHARLET (commune de Rivecourt).

**Étaient absents, ayant donné pouvoir :** Romuald AMORY (commune d'Arsy), Bertrand CUSSINET, Dorothée REGNIEZ et Laurence HOUYVET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie SOEN (commune de Francières), Isabelle FAFET (commune de Le Fayel), Patrick GREVIN (commune de Montmartin), Marilyne GOSSART (commune de Rémy).

**Était absent :** Christophe YSEMBOURG (commune d'Epineuse).

### Pouvoirs :

Romuald AMORY	à	Joël THIBAUT
Bertrand CUSSINET	à	Christophe DESAILLY
Dorothée REGNIEZ	à	Myriane ROUSSET
Laurence HOUYVET	à	Francis MONFAUCON
Jean-Marie SOEN	à	Anne Sophie VECTEN
Isabelle FAFET	à	Gregory HUCHETTE
Patrick GREVIN	à	Dominique YDEMA
Marilyne GOSSART	à	Sophie MERCIER

## DELIBERATION N° 2026-03-3712

### MODIFICATION DU PLU DE CANLY : BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 103-2, L103-6 L153-36, L153-38 à L153-44 portant sur la procédure de modification du PLU de Canly ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées qui dispose de la compétence en matière de développement économique mais aussi de la compétence en matière d'aménagement de l'espace et de documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, ...);

**Vu** le SCOT de la CCPE approuvé en mai 2013 et ayant fait l'objet d'un bilan en mai 2019 puis d'un second bilan en mai 2025 afin de le maintenir en vigueur jusqu'à l'approbation du SCOT en cours de révision ;

**Vu** la révision du SCOT de la CCPE prescrite par délibération du Conseil Communautaire en date du 07 février 2023 ;

**Vu** le Plan Local d'urbanisme de la commune de Canly, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2017, modifié sous la forme simplifiée en date du 4 novembre 2025 et notamment le règlement graphique, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 05 juillet 2022 engageant la procédure de Modification de Droit Commun du PLU de Canly ;

**Vu** l'avis de la MRAE des Hauts-de-France en date du 14 octobre 2025 concluant à l'absence d'observations sur l'évaluation environnementale réalisée ;

**Vu** la notification du projet de modification aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2025 définissant les modalités de concertation avec le public ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 février 2026 ;

**Considérant** la nécessité de tirer le bilan de la concertation avec la population nécessaire à la poursuite de la procédure de modification du PLU de Canly ;

**Considérant** que l'ensemble des modalités de concertation mises en place ont été respectées et que le public a ainsi pu consigner ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie ;

**Considérant** qu'aucune observation n'a été émise dans le cadre de la concertation et que l'avis de la CCI de l'Oise arrivé durant cette période fera l'objet d'un mémoire en réponse et que la prise en compte des remarques pourra être étudiée lors de la réunion après enquête publique sur la modification du PLU de Canly. Les éléments relatifs à la concertation seront enregistrés et conservés ;

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**TIRE** le bilan de la concertation avec le public ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à poursuivre la procédure de modification du PLU de Canly ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**CHARGE** Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
À Estrées-Saint-Denis,  
Le 9 mars 2026  
La Présidente



*Sophie Mercier*  
Sophie Mercier